MARS 2016

TRIMESTRIEL N°86 - Supplément N°1

PRIX : 0,30 €

U.23 Pour en Creuse

L'Enseignement La Culture L'Éducation La Formation La Recherche L'Insertion

Dispensé de timbrage nom du site de dépôt

P PRESSE DISTRIBUÉE PAR LA POSTE

DÉPOSÉ LE 07/03/16

Goodyear !!! (page 1)

Édito pub (page 2)

DOSSIER : Conséquences de la réforme territoriale sur nos métiers (pages 3-4-5-6)

Le coin des retraités (page 7)

Soutien aux Goodyear (page 8)

Rédacteur en chef : Stéphane PICOUT
Directeur de la publication : Sandrine GORGEON
Commission Paritaire : 1117 S 07663
ISSN : 1260 - 2310
Imprimé par nos soins

Ce bulletin vous a été envoyé grâce aux fichiers informatiques de la FSU 23 et de ses syndicats. Conformément à la loi du 6/01/1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant à la FSU 23 :
542 Maison des Associations 23000 GUÉRET

542 Maison des Associations
23000 GUÉRET
Tél : 05 55 41 16 32
Courriel : fsu23@fsu.fr

Un gouvernement sur tous les fronts

La casse programmée du service public par le gouvernement se poursuit et s'amplifie. Les lois et divers décrets en ce sens se multiplient, bien que ce ne soit pas toujours lisible, tout converge bien vers le même et unique objectif : le démantèlement du service public jusqu'à ce que disparition s'en suive, à court terme en ce qui concerne les territoires ruraux.

Point d'orgue de cette programmation, une réforme des collectivités territoriales aberrante et contraire à l'intérêt des populations. Cette nouvelle décentralisation instaurée depuis le 1er janvier 2016 est un pas de plus vers la déconstruction de l'État Nation.

A croire que le seul levier économique existant soit désormais la Fonction Publique, cible privilégiée pour les restrictions budgétaires. Le choix effectué est encore et toujours celui de fragiliser les Services Publics en dégradant de fait les services rendus aux usagers, ainsi que les conditions de travail des agents. Les nouvelles régions démesurées, telle que la région Aquitaine-Poitou Limousin, ne seront ni à l'avantage des usagers ruraux que l'on éloignera de fait des services de l'Etat, ni à celui des agents des services publics qui subiront entre autres des mutations forcées... Dans le domaine de l'Education la réforme des collèges jumelée au protocole « offre scolaire » vont à l'encontre du principe d'égalité sur le territoire et visent, sous couvert du « bien » des élèves à des économies d'échelles.

Dans le même état d'esprit, que penser du remaniement ministériel ? A quelques jours de négociations salariales primordiales pour la Fonction Publique la nomination d'une nouvelle ministre à la tête de ce ministère augure du peu de considération et de sérieux que le gouvernement accorde à ces négociations.

La loi El Khomri sur le code du travail nous autorise à penser que ce gouvernement n'a que peu de considération pour les travailleurs, pas plus que pour les syndicats. Preuve en était déjà la criminalisation syndicale, au travers de la récente condamnation des 8 syndicalistes de Goodyear à 9 mois de prison ferme. L'amalgame entre lutte syndicale et délinquance semble désormais consommée. Ce type d'attaques ne sont malheureusement que le début d'un long processus. **Face à des attaques d'une telle ampleur seule l'action collective pourra peser**.

Céline Butte

ENSEIGNEMENT RECHERCHE CULTURE SPORTS

PRÊTS IMMOBILIERS,
CRÉDITS CONSO,
ÉPARGNE,

ASSURANCES,
SERVICES BANCAIRES,
SOLIDARITÉ ET MUTUALISME

LA BANQUE DU MONDE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Caisse de Crédit Mutuel
Enseignant de Limoges

Le Colisée
13 Place Jourdan - 87000 Limoges
Tel. 05 55 10 09 78 - Fax. 05 55 49 14 97
e-mail : 3655000@cmlaco.creditmutuel.fr

Crédit Mutuel
Enseignant
www.cme.creditmutuel.fr

Comment détruire un service public ?

1ère étape :

On dit et répète qu'il coûte cher

(aucun service privé n'existant dans le domaine, rien ne permet de comparer des coûts)

2ème étape :

Pour le conserver, il faut le moderniser et faire des économies.
On a connu la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) et la MAP (Modernisation de l'Action Publique).

(Personne ne s'oppose par principe à une modernisation qui résonne dans les esprits comme un élément positif).

3ème étape :

On économise des salaires en diminuant le nombre de salariés, exactement comme dans une entreprise.
(on peut néanmoins recruter des contractuels précaires qui assurent des marges d'ajustement).

Le nombre de fonctionnaires sous statut diminue irrémédiablement par les départs à la retraite.

4ème étape :

Le service public dysfonctionne
Il ne répond plus aux besoins et aux attentes des usagers car les salariés en sous-effectif ne peuvent plus assurer un service de qualité.

(la souffrance au travail est à son comble).

5ème étape :

On externalise certaines missions, sous prétexte que le service est défaillant.
On ne recrute plus de fonctionnaires. L'emploi public diminue.

A terme : le service peut disparaître. Le service est privatisé, on ne recrute que des contractuels.

L'usager du service public est devenu un client de service privé; le service n'est plus financé par l'impôt mais par le paiement du client.
Aucun emploi nouveau n'a été créé. Aucune égalité n'existe entre les clients. Aucun service n'existe dans les territoires non rentables.
Les entreprises privées effectuant le service s'enrichissent en maintenant les salaires et les prestations au plus bas niveau possible.
Des options payantes sont offertes pour compléter le service.

Ce que va changer la réforme territoriale pour nos métiers :

La prise en compte des besoins du second degré déformée par la réforme territoriale
(contribution du SNES-FSU)

La réforme territoriale consacre Bordeaux comme chef lieu incontesté de la nouvelle région en regroupant la quasi totalité des directions des services de l'État. L'Éducation Nationale n'échappe pas à ce mouvement.

Si le rectorat de Limoges est maintenu, le Recteur de Bordeaux se voit doté de prérogatives que le Recteur de Limoges n'aura pas, prérogatives allant bien au delà de la nécessité d'assurer la parole de l'État face au pouvoir régional en ce qui concerne les compétences partagées (carte des formations, apprentissage,…). **Des mutualisations de services sont rendues possible par un décret modifiant l'organisation de l'Éducation nationale dans les territoires**. Si les possibilités de mutualisations étaient poussées à leur maximum, le rectorat de Limoges pourrait se transformer en coquille vide.

Par ailleurs, l'éloignement et la réduction (de 3 à 1) des instances aux compétences partagées État-Région (CAEN, CREFOP) en matière d'éducation ne peuvent que conduire à de **nouvelles difficultés de prise en compte des besoins particuliers des lycées de notre académie : carte des formation, équipements, travaux…**

La baisse des dotations aux collectivités va contraindre la nouvelle région à **opérer des choix**, qu'en sera-t-il alors des politiques éducatives menées alors jusqu'ici par chacune des trois régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes ?

La vigilance des personnels est donc de mise dans les établissements pour faire valoir avec plus de force encore les besoins qui sont les leurs et ceux de leurs élèves. Dans ce contexte l'action collective est indispensable et le renforcement des sections Snes et FSU d'établissement sont des nécessités.

Je suis PLP, qu'est-ce que je deviens dans la nouvelle grande Région APCL ?
(contribution du SNUEP-FSU)

Avec le pouvoir renforcé d'un Super Président, dans une super Région regroupant les 3 académies actuelles, et ayant en charge la formation professionnelle, **je risque de perdre mon statut de fonctionnaire d'état, ainsi que mon poste au sein du Lycée Professionnel.**

En effet, des formations « en doublon », en CFA et Lycées Professionnels, risquent de fusionner, y compris les moyens, tant humains que matériels. Je deviendrai un fonctionnaire territorial sous tutelle de la Région.

Malgré les promesses et les concepts véhiculés sur l'accès aux services publics de proximité pour tous les usagers, j'ai bien compris que l'enseignement professionnel public était au premier rang de cette décentralisation.

Autant que l'usager lambda, j'ai tout à craindre du futur qui nous attend réellement.

A partir de constats objectifs et cohérents, les promesses de remédiation enthousiasmantes se traduiront, comme d'habitude, par une mise en œuvre contraire qui aura des **répercussions néfastes et irréversibles sur mes conditions de travail au quotidien** : télétravail en plateforme, éloignement de l'apprenant, mixage des publics jeunes, adultes, sous statut scolaire et en alternance, voire disparition des PLP, remplacés par des contractuels précaires…

Quelle place pour l'enseignement agricole dans la future grande région ?
(contribution du SNETAP-FSU)

La fusion des régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes serait une chance pour l'enseignement agricole limousin : une grande région riche, peuplée, première région agricole française… Ceux qui nous la vendent ne tarissent pas d'éloges.

Mais ce n'est pas parce qu'elle comptera 5,6 millions d'habitants que les petits établissements isolés en zone rurale vont voir leur recrutement s'améliorer et leurs classes se remplir ! Il est au contraire à craindre que les décideurs apprécieront d'autant moins leur intérêt structurant dans le territoire qu'ils seront éloignés de celui-ci et, pour une grande partie d'entre eux, issus de la future grande métropole régionale. Que pèseront nos quelques conseillers limousins face aux plus de 80 conseillers girondins ?

D'ici à penser que les établissements d'enseignement agricole publics les plus fragiles pourraient fermer pour laisser la place au privé… Cela s'est hélas produit récemment en Auvergne où la plupart des élèves de du LPA de Lapalisse ont poursuivi leur cursus dans la Maison Familiale et Rurale voisine qui proposait le même BAC PRO, et qui peut maintenant prospérer sans crainte !

L'enseignement agricole limousin, presque exclusivement public (une seule MFR située en Haute-Vienne) rejoint dans la région ALPC deux régions où l'enseignement privé est largement majoritaire (60% en Poitou-Charentes et 65% en Aquitaine), et principalement représenté par des MFR (rythme "approprié", parait-il…), largement soutenues par les conseils régionaux, au détriment bien sûr de l'enseignement agricole public.

Alors qu'elles se cantonnaient traditionnellement aux niveaux V et IV des diplômes professionnels, on a assisté cette année dans ces régions à l'ouverture d'un BTS et même d'une Seconde Générale et Technologique en MFR !

Pour l'enseignement agricole public limousin, et au-delà celui des deux autres régions, une question cruciale se pose : à terme, au sein de ce grand ensemble, le conseil régional aura-t-il encore besoin du concours de l'état ou préfèrera-t-il mettre la main sur les domaines fonciers des établissements publics et confier au privé l'enseignement agricole ?

Grande région : quelles conséquences pour les Professeurs des Ecoles ?
(contribution du SNUipp-FSU)

Si à première vue, la nouvelle organisation régionale semble peu concerner les PE et le fonctionnement de l'école, il y a pourtant beaucoup à craindre du nouveau redécoupage territorial. En effet, la fusion/réorganisation des intercommunalités à l'œuvre (4 comcom en Creuse, 7 en Corrèze et 14 en Haute Vienne) **pourrait conduire au transfert très large de la compétence école de la commune vers la communauté de communes : ce serait la fin de l'école communale** avec les conséquences que l'on peut imaginer sur la concentration du maillage des écoles et sur le fonctionnement des écoles !

Les budgets de fonctionnement et d'investissement discutés et décidés au plus près des besoins sont déjà disparates dans les communes, la mutualisation pourrait conduire à un nivellement par le bas de tous ces budgets. Cette concentration implique souvent l'augmentation des effectifs par classe (dont c'est d'ailleurs clairement l'objectif affiché) et la dégradation des conditions de travail.

Par ailleurs, le transfert de la compétence **transports scolaires** à la nouvelle région va conduire à l'harmonisation des pratiques départementales en la matière : quel modèle va être retenu ? La prise en charge à 100% du transport par la collectivité ? A 85% ? Avec quelles modalités d'arrêts ? A la mairie? Tous les 500m ? **Les conséquences peuvent être lourdes pour les familles en terme de contraintes et de coûts !**

Et les conséquences seront lourdes aussi pour les écoles : si les parents n'ont plus d'accès facile à l'école de proximité, ils emmèneront leurs enfants sur leur commune d'emploi, opérant une **désertification des petites écoles.**

Enfin, et ce n'est pas la moindre des conséquences, les mutualisations annoncées dans les services déconcentrés (DSDEN) et entre rectorats avant une fusion déjà programmée conduiront à un éloignement du service rendu aux usagers dont nous faisons partie. Pour mémoire, la première mutualisation opérée dans les services de gestion des retraites a conduit à réduire considérablement le service rendu (attente longue, absence de réponse...).

CONSEQUENCES DE LA REFORME TERRITORIALE
CONTRIBUTION DU SNEP FSU

Je suis professeur d'EPS (Ministère de l'Education Nationale) :

Quelles conséquences sur la dotation spécifique de fonctionnement EPS en lycée ?
AVANT, le conseil régional du limousin affectait une dotation spécifique de fonctionnement pour l'EPS en lycée (une partie allouée au transport vers les installations sportives et une partie pour l'achat de matériel). Même si ce budget était parfois insuffisant et les critères de répartition peu transparents, la ligne spécifique permettait de limiter l'aléatoire lié au bon vouloir des EPLE dans un contexte de globalisation des budgets.
APRES, au regard des politiques menées dans la plupart des Régions, les risques de globalisation sont réels, déléguant aux EPLE la répartition des moyens (conséquence : mise en concurrence entre lignes budgétaires, disciplines et établissements). Par ailleurs, la réduction des crédits alloués est à craindre (contexte budgétaire restreint pour les collectivités), renforcée par une mutualisation prenant en compte les trois régions de taille inégale.

Quelles conséquences sur l'accès aux piscines ?
De plus en plus de piscines sont passées en Délégation de Service Public (entreprises privées), avec des tarifs fixés pour les scolaires de plus en plus prohibitifs pour les collectivités territoriales qui n'ont pas imposé de prix préférentiels. Ainsi, plusieurs cas de « blocages » sont apparus où les collectivités n'ont plus financé l'accès des scolaires. La nouvelle Région, avec un cumul de politiques différentes en la matière et l'élargissement du nombre d'interlocuteurs, renforce nos inquiétudes.

Je suis professeur de sport (Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports) :

A «jeunesse et sports», malgré un discours prônant le renforcement et l'optimisation du réseau, on ne peut que craindre sa disparition ! Avec l'absence de toute ambition politique pour le sport (budget dérisoire et absence d'orientations ministérielles, le sport n'est plus qu'un outil au service d'autres politiques telles que le social, la santé, la citoyenneté) : cette réforme ne peut que fragiliser davantage le Service Public d'Etat du sport, avec une diminution des effectifs sous la responsabilité du ministère, un manque de lisibilité et de fonctionnalité du réseau, un éloignement de l'usager et des inégalités territoriales renforcées …

Les CREPS : Le transfert du bâti des 17 CREPS aux Régions est prévu le 01/01/16 et celui des personnels en charge de l'accueil, à compter du 01/01/17. Avec ce nouvel acte de décentralisation, qui fait suite à la fermeture de 8 CREPS en 2008, les questions sont nombreuses : que vont faire les nouvelles assemblées régionales de ces CREPS ? Dans les régions fusionnées comme la nôtre, où existent plusieurs CREPS, ceux-ci seront-ils tous conservés ?
Les services JSCS : La création des DR-D-JSCS se fait par fusion dans la métropole, les autres DRJSCS (anciens sites) de la nouvelle région deviennent des «antennes spécialisées». Les effectifs de ces anciens sites seront répartis entre la nouvelle DR, ses antennes et les DDI de la région. Comment ? Que signifie la spécialisation des antennes ?
Les CTS (Conseillers Techniques Sportifs) **:** Leur sort dépendra des décisions de la Direction Technique Nationale, les élus fédéraux étant selon l'Administration les mieux placés pour savoir de qui ils ont besoin, pour faire quoi et sur quel(s) territoire(s)…

Et dans l'enseignement supérieur ? Contribution du SNESUP-FSU

Ces dernières années le service public d'enseignement supérieur et de la recherche a connu deux lois successives (loi Pécresse en 2007 et loi Fioraso en 2013) augmentant la prétendue « autonomie » des établissements. Dans un contexte d'austérité budgétaire, cette autonomie consiste dans les faits à décider localement quels postes seront « gelés », quelles heures d'enseignements seront supprimées, quels budgets de recherche coupés… Face à ces échecs patents, les promoteurs gouvernementaux ne tirent aucun bilan de leur échecs, préférant soit détourner leur regard, soit une communication d'autosatisfaction à destination d'un public ou de médias mal informés.

Le dernier avatar de cette politique est les regroupements régionaux forcés d'établissements en « Communautés d'établissements » ou **« COMUE »**, afin de mettre les universités sous la coupe des exécutifs régionaux. L'Université de Limoges est ainsi versée dans une « Université confédérale Léonard de Vinci », avec celles de Poitiers, La Rochelle, Orléans et Tours. Elle chevauche ainsi les établissements de la région Centre-Val de Loire et ceux des anciennes régions Poitou-Charentes et Limousin.

L'objectif de cette COMUE est de « mutualiser des services communs » et de gérer la carte des formations, avec en perspective **l'éloignement des centres de décision**, la **disparition de formations sur place** obligeant les étudiants à déménager ou à renoncer à leur projet, des **mobilités du personnel** plus ou moins contraintes… La réponse des personnels au projet a été claire : aucun Comité Technique d'établissement n'a donné un avis favorable et les élus Snesup viennent de remporter le 15 décembre 2015 les élections du Conseil d'Administration, peuplé toutefois essentiellement de membres nommés. La vigilance est de mise, tant il apparaît que cette nouvelle technostructure porte en elle des menaces de régionalisation de l'enseignement supérieur.

Organisation des services déconcentrés contribution du SNASUB-FSU

La FSU a jugé avec une grande sévérité lors du CT ministériel du 4 novembre 2015 le projet de décret « relatif à l'organisation et à la coordination interacadémiques ». Il dépasse largement le cadre d'adaptation à la nouvelle carte des régions et au renforcement de certaines de leurs compétences. Il affirme les régions académiques au détriment des actuelles circonscriptions académiques, reprenant une logique de fusion. Loin de consolider l'organisation des services déconcentrés, il ouvre au contraire toutes les possibilités à des mutualisations hasardeuses, sans cadre national. La FSU craint qu'à nouveau les seules logiques « d'économie d'échelles » guident la nouvelle gouvernance. Ce projet a été validé le 10 décembre 2015, le décret n°2015-1616 entre en vigueur le 01 janvier 2016.
La direction du Rectorat se veut rassurante. Il y a eu une interprétation confuse du texte. Elle écarte les menaces pesant sur le Rectorat et affirme que rien ne va changer…
Cependant, des réorganisations de services rectoraux sont en cours et les nouveaux organigrammes seront officialisés en janvier. Cela n'entraînera ni suppression de poste ni mobilité fonctionnelle.
Néanmoins, il y a beaucoup de rumeurs et très peu de communication, « les premiers concernés sont les derniers avertis ». Ces réorganisations de services risquent de provoquer des problèmes relationnels et de favoriser les RPS.

Je suis Infirmière, qu'est-ce que je deviens dans la nouvelle Région APCL ?

(contribution du SNICS-FSU)

Comment seront gérées la ruralité et ses conséquences par une administration qui sera loin (c'est à dire à Bordeaux) et qui ne connait pas le terrain ?La gestion administrative des personnels infirmiers va-t-elle tenir compte des spécificités des départements ruraux, nos nouvelles missions, etc....

Ai-je raison de craindre que la création d'un corps interministériel revienne à l'ordre du jour ? Cela impliquerait que je ne sois pas dans les établissements scolaires mais en maison de retraite par exemple quand les élèves ne sont pas là.

Compte-rendu de la commission des retraités SNUIPP - SNES - FSU 23.

Les retraités du SNUIPP et du SNES se sont réunis le 11 Janvier 2016 : 13 personnes étaient présentes à cette réunion. De nombreux sujets d'actualité préoccupent les retraités, sujets qui ont été évoqués lors d'une discussion générale.

Parmi les principaux thèmes abordés :

- La revalorisation des pensions de 0,1% intervenue en Octobre 2015, revalorisation qu'il vaut mieux nommer « réévaluation » suscite colère et indignation, alors que depuis le 1er Janvier, les retraités doivent faire face à de nouvelles augmentations (timbres postaux, taxes sur les carburants, mutuelle, entre autres).

De plus, l'augmentation des pensions qui intervenait auparavant en Janvier, puis repoussée en Avril, interviendra désormais en Octobre. Les retraités décident d'un communiqué de presse à ce sujet lors de leur assemblée générale. Les actifs ne sont pas mieux lotis (pour exemple, les enseignants voient leur salaire bloqué depuis 2010) : les retraités s'associent à la journée d'action de la FSU prévue le Mardi 26 Janvier et appellent à prendre part aux rassemblements. Un communiqué de presse sera fait dans ce sens.

- L'accès aux soins : la mise en place de nouvelles offres à la MGEN et l'augmentation des cotisations font craindre une altération du principe de solidarité intergénérationnelle. Le « On cotise selon ses moyens et on reçoit selon ses besoins » est-il toujours d'actualité quand on doit assumer de plus en plus souvent les dépassements d'honoraires ou quand on choisit de se soigner loin de chez soi ?

- Le Congrès Départemental de la FSU : il se tiendra les 21 et 22 Janvier et quatre thèmes y seront abordés : « Education, formation, culture et recherche », « la Fonction publique », « la transition écologique » et « le syndicalisme ». Plusieurs des personnes présentes y participeront.

- Les services publics sont mis à mal : il est bon de rappeler les fondamentaux d'une société solidaire créée il y a 70 ans. Les retraités s'inquiètent de la régionalisation qui va, dans ce domaine, rompre l'égalité sur le territoire. Ils décident de faire des services publics leur sujet de réflexion lors de la prochaine assemblée générale.

•L'assemblée générale des retraités FSU se tiendra le **Lundi 21 Mars à 9h30** à la Maison des Associations. Après les travaux, un repas sera pris en commun pour ceux qui le souhaitent au restaurant « Le Divino » à Courtille ; les conjoint(e)s y sont cordialement conviés.

La sortie annuelle est fixée au **Jeudi 2 Juin** : le programme en sera défini lors de l'AG.

La réunion s'est terminée par un moment convivial autour d'une galette.

Simone LEMAIGRE

Assemblée générale

lundi 21 Mars à partir de 9h30 à GUERET
Maison des Associations de Braconne, salle 2 bis

Ordre du jour **:**

- Débat autour des services publics
- Sortie annuelle de Juin : parmi les suggestions (Bourges, les environs de Nohant, le Puy de Dôme). Le choix définitif sera fait lors de l'AG.
- Questions diverses.

Les travaux se termineront par un pot convivial et ceux qui le souhaitent se retrouveront pour un repas en commun au restaurant le Divino à Courtille (environ **13€** le repas : entrée, plat, dessert, ¼ de vin ou café).

Pensez à vous inscrire pour le repas **avant le 18 Mars** auprès de :
Simone LEMAIGRE (05 55 52 87 41 ou simone.lemaigre@orange.fr)
ou Roland MARCEAU (06 79 10 53 33)

Création d'un comité de soutien creusois aux « Goodyear »

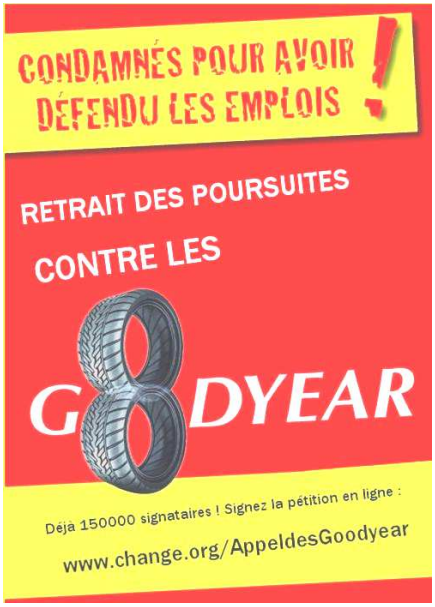

Les organisations syndicales FSU23, CGT23, Solidaires23 ; les associations et collectifs ATTAC23, CDDSP23 et les partis politiques PC23, PG23, NPA23, Ensemble23 réunis à Guéret le vendredi 12 février 2016, apportent leur soutien le plus total aux syndicalistes et salariés de Goodyear condamnés à des peines de prison allant jusqu'à 24 mois de prison dont 9 mois fermes. Ces condamnations visent des syndicalistes qui avec leurs collègues ont défendu leurs emplois et donc le moyen de subsistance de leurs familles.

Nous ne pouvons accepter que des salariés qui luttent pour sauver leur emploi soient traités comme des criminels. La violence est du côté du grand patronat qui recherche le profit maximum et qui licencie sans vergogne et non du côté des salariés en lutte.

Défendre les intérêts des salariés devient donc un délit ! Cette condamnation de l'activité syndicale est intolérable et inacceptable !

A force de criminaliser le mouvement syndical (fichage, emprisonnement…), d'amalgamer les luttes syndicales et la délinquance, dans un contexte de très fortes tensions sociales et sociétales, par son comportement, le gouvernement ne permet pas de redonner confiance en la justice pour tous les citoyens. C'est une forme de mépris de la détresse sociale et des cris d'alarme que lancent les salariés qui veulent sauver leur emploi.

Cette situation est un exemple de plus et de trop, nourrissant la crise de démocratie et la distanciation de plus en plus forte entre les citoyens et les responsables politiques et entre les salariés et le grand patronat. Il s'agit d'une véritable volonté politique d'intimider les mouvements sociaux exactement comme à Air France. Dans les deux cas, le gouvernement est en cause puisque c'est le procureur de la République qui est à l'origine de la poursuite des ex-salariés de Goodyear alors que l'entreprise y avait renoncé.

Les organisations syndicales FSU23, CGT23, Solidaires23 ; les associations et collectifs ATTAC23, CDDSP23 et les partis politiques PC23, PG23, NPA23, Ensemble23 se constituent dès aujourd'hui en comité de soutien creusois aux huit militants « Goodyear » injustement condamnés.

Les organisations syndicales FSU23, CGT23, Solidaires23 ; les associations et collectifs ATTAC23, CDDSP23 et les partis politiques PC23, PG23, NPA23, Ensemble23 appellent à signer la pétition :

https://www.change.org/p/fran%C3%A7ois-hollande-l-appel-des-goodyear